



FEDERATION ROYALE MAROCAINE DE FOOTBALL LIGUE DU GRAND CASABLANCA



C.R.S.R.& Q

PV N° 11 « JEUNES »

Séance du 06/06/2022 présidée par Monsieur QUERQOURI MOHMAED en présence de Monsieur ABADI MOHAMED, et TARIK SAHIM (Secrétaire de la Commission).

Ordre du Jour : I/ HOMOLOGATION DES RENCONTRES.

Catégorie «Pré-MINIMES»

17^{ème} Journée du 01/06/2022 Groupe « A »

AMST	00		WAC	09	HOMOLOGUE
RB	00		AAMF	04	HOMOLOGUE
CFBF	01		AOCS	05	HOMOLOGUE

ASAL // ACAFR

Vu le rapport de l'arbitre, attendu que seule l'équipe ASAL était présente sur le terrain à l'heure, Date et lieu fixés par le programme de la ligue

La commission décide de donner match perdu par pénalité à l'équipe ACAFR qui enregistre moins un point, zéro but pour et trois buts contre. Tandis que l'équipe ASAL enregistre trois points, trois buts pour et zéro but contre au classement général

17^{ème} Journée du 01/06/2022 Groupe « B »

GSA	01		RCA	01	HOMOLOGUE
KFA	00		AMF	03	HOMOLOGUE
CIF	03		EJSC	02	HOMOLOGUE
AEV	03		AEF	01	HOMOLOGUE

- CRF // CWW

Vu le rapport de l'arbitre attestant que la rencontre n'a pas eu lieu en raison d'indisponibilité de terrain,

- Vu que l'équipe RB a bel et bien reçu le programme de la rencontre en temps opportun et qu'elle est responsable de l'organisation du match avant et pendant et après, et ce conformément **aux dispositions réglementaires de la FRMF.**

- Au vu de ce qui précède, la commission décide de donner match perdu par pénalité à l'équipe CRF qui enregistre moins (-1) point au classement général, trois buts contre et zéro but pour, tandis que l'équipe CWW enregistre trois points au classement général, trois buts pour et zéro but contre.

La séance est levée à 15h00.

Le Secrétaire de CRJ

TARIK SAHIM



Le Président de CRSR&Q

Mohamed QUERQOURI